

2021

Section Prévôtoise

Club Alpin Suisse CAS

Club Alpino Svizzero

Schweizer Alpen-Club

Club Alpin Svizzer



Programme des courses et des activités



Cabane Rochette

032 492 10 22

Altitude : 1300 m

Coordonnées : 586.950/229.400

Réservations : Jean-Pierre Grosjean, Malleray
032 492 10 26 ou 078 408 97 99
rochette@cas-prevotoise.ch



La Rochette, cabane de notre section, est située sur la crête de Montoz, une des plus belles montagnes du Jura. Sa grande terrasse, avec table panoramique, constitue un merveilleux point de vue, avec un coup d'œil imprenable : au nord jusqu'en Alsace, au sud sur le Plateau et les Alpes, du Sântis au Mont-Blanc.

À côté de la cabane, une place de jeux est à disposition des familles et des écoles et, à 600 m de la cabane, se trouve un petit site d'escalade spécialement équipé pour les enfants. De magnifiques promenades sur les crêtes de Montoz permettent de rejoindre le Weissenstein ou le Pierre-Pertuis, à pied ou à VTT.

Aménagée et équipée pour l'été et l'hiver, la cabane compte 32 couchettes, réparties dans 3 dortoirs et équipées de duvets. Elle dispose d'une grande cuisine moderne (bois/électricité) et d'un spacieux réfectoire avec cheminée pour environ 50 personnes. À l'extérieur une autre cheminée sert de barbecue.

Elle est gardiennée les samedis, dimanches et les principaux jours fériés. En dehors de ces jours, une clé peut être demandée au responsable des réservations ou chez la famille Haldemann, ferme/restaurant à proximité de la cabane, contre présentation de la carte de membre et versement d'un dépôt de Fr. 10.-.

Accès à pied : de Péry/Reuchenette ou de Pierre-Pertuis ou Tavannes en 2 heures; de Reconviiler ou Malleray ou Sorvilier en 1¼ h; de Court, par le Pré Richard dessus en suivant le balisage blanc-rouge-blanc en 3 heures.

Accès en voiture : seulement autorisé depuis Malleray.

En hiver : les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée tous les jours comme suit :

Libre	Montée	Descente
De 20 heures	08h00 - 08h45	07h00 - 07h45
à 7 heures	10h00 - 10h45	09h00 - 09h45
	12h00 - 12h45	11h00 - 11h45
	14h00 - 12h45	13h00 - 13h45
	16h00 - 16h45	15h00 - 15h45
	18h00 - 18h45	17h00 - 17h45
		19h00 - 19h45



Cabane de Tourtemagne

027 932 14 55

Altitude : 2519 m

Coordonnées : 620.160/112.100

Réservations : auprès du gardien Fredy Tscherrig
Unterdorf 41, 3942 Rarogne
027 934 34 84

ou à la cabane 027 932 14 55
www.turtmannhuette.ch



La belle et accueillante cabane Tourtemagne a été construite en 1928 par la section Prévôtoise du CAS. Rénovée et agrandie en l'an 2000, elle est située à l'extrémité d'une petite vallée valaisanne, au-dessus d'un barrage et à proximité des glaciers. La cabane est équipée pour l'été et l'hiver et offre 74 places.

Accès en été : de Turtmann par une route de montagne conduisant à Gruben en ½ h ou avec le téléphérique jusqu'à Oberems puis le bus jusqu'à Gruben. On atteint la cabane à pied par de jolis sentiers de Gruben en 3 h ou de Sänntum en 2 h.

Accès en hiver : de Saint-Luc par le Pas de Bœuf (se renseigner au 027 476 15 50), puis le Bortepass (619.100/117.700) et descendre l'Augstolu jusqu'à Massstafel, P 2204 en suivant les 8 mats de signalisation. Suivre ensuite le chemin forestier jusqu'à Vord. Sänntum, P 1922. En cas de mauvaises conditions d'enneigement, il est préférable de descendre directement le Meidetälli, direction Ober-Stafel-Meiden.

Ascensions : Diablons 3609 m; Bishorn 4153 m par l'arête est; Weisshorn 4506 m par l'arête nord; Barrhorn 3610 m; Brunnegghorn 3833 m; Wängernhorn 3096 m; Omèn Roso 3031 mètres.

Traversées : vers les cabanes Topali et Tracuit; vers Ayer, par le col des Arpettes, vers Saint-Luc, par le col de la Forclettaz ou le Meidenpass, vers St.Niklaus, par l'Augstbordpass.

Particularités : par sa situation, la cabane est un lieu idéal pour des cours de formation, tant pour grimpeurs débutants qu'expérimentés. À ½ h de la cabane, deux glaciers et quelques 150 voies d'escalade bien équipées et réparties dans 15 secteurs vous attendent.

Parcage des voitures : le parcage des voitures est réglementé et ces dernières doivent être parquées au pont de Senntum sur les places indiquées. Le prix est de 4.- par tranche de 12 heures, soit 12.- par week-end. Le paiement ne peut s'effectuer qu'en monnaie suisse (pas de billet ou carte).

Attention : tous les visiteurs doivent s'inscrire dans le livre de cabane et s'acquitter de leurs taxes.

En cas d'absence du gardien, les taxes seront versées sur son compte auprès de la banque Raiffeisen

IBAN CH82 8052 1000 0031 3763 9.

Coordonnées bancaires de la section :
Banque cantonale bernoise, IBAN CH55 0079 0042 3180 3734 7
Club Alpin Suisse - Section Prévôtoise, 2735 Malleray
CCP de la banque 30-106-9

Bureau du comité de section (valable jusqu'à l'AG)

Présidente de section	Arlette Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 079 429 36 47 president@cas-prevotoise.ch
Vice-président	Yves Diacon L'Orée 3, 2710 Tavannes	032 481 28 86, 079 936 81 86 vpresident@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Elisabeth Berger Rue de la Fromagerie 10, 2712 Le Fuet	076 213 86 68 secretariat@cas-prevotoise.ch
Caissière	Nicole Bangerter Rue du Foyer 6, 2710 Tavannes	032 481 24 74, 079 640 11 06 caissier@cas-prevotoise.ch
Gestionnaire des membres	Eléonore Girardin Rue Aimé-Charpilloz 13A, 2735 Bévillard	079 759 27 31 membres@cas-prevotoise.ch
Activités et formation	Philippe Gasteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 activites@cas-prevotoise.ch
Médias	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 medias@cas-prevotoise.ch

Préposés (membres du comité de section)

Courses d'hiver	Patrice Liechti Quart-dessous 10, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04 courses_hiver@cas-prevotoise.ch
Courses d'été	Philippe Gasteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 courses_ete@cas-prevotoise.ch
Seniors	André Knuchel Rue des Moineaux3, 2735 Malleray	032 492 14 02
Jeunesse	Nicolas Zambetti Rue de la Côte 9, 2710 Tavannes	078 741 17 99 jeunesse1@cas-prevotoise.ch
- Guide, technique	Françoise Bichsel Rue du Chalet 37, 2720 Tramelan	032 487 67 39, 079 564 56 01 jeunesse2@cas-prevotoise.ch
- Administration		
Cabane Rochette	Jean-Pierre Grosjean Rue des Perruches 1, 2735 Malleray	032 492 10 26, 078 408 97 99 rochette@cas-prevotoise.ch
Cabane Tourtemagne	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Site internet	Lucien Gigon Cornat 15, 2822 Courroux	079 472 18 20 internet@cas-prevotoise.ch
Bulletin de section	Michèle Giorgianni Rue des Tilleuls 5, 2710 Tavannes	077 480 07 22 bulletin@cas-prevotoise.ch
- Rédactrice		
Annonces	Nicole Antille Chemin de la Tour 20, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90 annonces@cas-prevotoise.ch
Environnement	vacant	environnement@cas-prevotoise.ch
Culture	Marc Rüfli Chemin des Noisetiers 52, 2516 Lamboing	032 397 18 07, 079 250 32 03 culture@cas-prevotoise.ch
Poste de secours	Nicolas Vez Froideval 9, 2738 Court	032 493 27 65, 079 625 74 89 poste_secours@cas-prevotoise.ch
Bibliothèque	Georges von Arx Rue du Midi 24, 2740 Moutier	032 493 20 14, 079 630 33 06
Archives	André Knuchel Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02

Présidents des groupes (membres du comité de section)

Cornet	Yves Diacon L'Orée 3, 2710 Tavannes	032 481 28 86, 079 936 81 86 yvesdiacon@hotmail.com
Court	Arlette Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 079 429 36 47 arlette.rosse@sunrise.ch
Malleray-Bévilard	Thierry Grossenbacher Rue H.F. Sandoz 6, 2710 Tavannes	032 481 51 78, 079 757 74 38 thierry.grossenbacher@bluewin.ch
Moutier	ai. Michel Rihs Rue de la Gare 11, 2830 Courrendlin	032 435 52 82, 079 692 61 05 michel.rihs@bluewin.ch
Reconvilier	Gérard Antille Chemin de la Tour 20, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 079 342 46 56 g.antille@bluewin.ch
Sorvilier	Otto Habegger Route Principale 9, 2736 Sorvilier	032 492 16 04, 079 250 33 75 ottohabegger@gmx.ch
Tramelan	Charles Donzé Rue des Deutes 4, 2720 Tramelan	032 487 61 78, 079 517 72 00 donze.charles@bluewin.ch
Externes de Bienne	Daniel Schild Rue du Midi 84, 2504 Bienne	032 341 31 29, 078 755 81 73

Commission des activités et de la formation

Président	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'été	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'hiver	Patrice Liechti, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04
Seniors	André Knuchel, 2735 Malleray	032 492 14 02
Jeunesse	Nicolas Zambetti, 2710 Tavannes	078 741 17 99
	Françoise Bichsel, 2720 Tramelan	032 487 67 39, 079 564 56 01

Commission des medias

Président	Philippe Choffat, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29
Bulletin de section	Michèle Giorgianni, 2710 Tavannes	077 480 07 22
Site internet	Lucien Gigon, 2822 Courroux	079 472 18 20
Annonces	Nicole Antille, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90

Commission de la cabane Tourtemagne

Président	Philippe Choffat, Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Frédý Nobs, 2712 Le Fuet	079 642 70 06 f-nobs@bluewin.ch
Caissière	Claire-Lise Donzé, Rue des Deutes 4, 2720 Tramelan	032 487 61 78, 079 245 00 03 donze.claire-lise@bluewin.ch
Membres	Yann Berger, Rue de la Fromagerie 10, 2712 Le Fuet	079 885 99 72 ya.berger@hotmail.com
	Luc Freudiger, Rue des Sources 5, 2738 Court	032 497 98 17, 079 330 85 29 luc.freudiger@unicomart.ch
	Patrice Liechti, Quart-Dessous 10, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04 patrice.liechti@bluewin.ch
	Olivier Maître, Graitery 1, 2740 Moutier	032 493 28 36, 078 731 21 91 maitre.olivier@gmail.com

Commission de la cabane Rochette

Président et réservations	Jean-Pierre Grosjean Rue des Perruches 1, 2735 Malleray	032 492 10 26, 078 408 97 99 rochette@cas-prevotoise.ch
Vice-présidence	vacant	
Secrétaire	André Criblez, Rue du Châtelet 27, 2504 Bienne	032 365 03 45, 079 313 05 75 awce.criblez@bluewin.ch
Caissier	André Knuchel, Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02
Membres	Philippe Chopard Route Mt. de Diesse 43, 2505 Bienne	032 322 27 52 simhi@bluewin.ch
	Eddy Jutzi Rue du Marché 2, 2345 Les Breuleux	032 954 17 14, 079 675 84 84 youtzs@bluewin.ch
	Gérald Graber Route des Genevez 6, 2713 Bellelay	032 484 95 38
	Sylvia Hasler Rue de l'Envers 9F, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 21 10, 079 409 24 69 haslers@bluewin.ch
	Maurizio Gugel Rue des Lilas 8, 2735 Malleray	032 492 20 11 mgugel@bluewin.ch

Guides de la section

Yann Feusier	Chalet Les Arolles 1948 Sarreyer	027 778 13 21, 078 710 03 27 yfeusier@icloud.com
Bernard Guillet	Crêt de la Rive 30 2740 Moutier	032 493 51 83, 079 604 36 91 bernard.guillet@hotmail.ch
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Martin Rohrer	Dammweg 52 5000 Aarau	062 824 63 72 martinbarbara@hispeed.ch
Fredy Tscherrig	Unterdorf 41 3942 Raron	027 934 34 84, 079 757 80 81 fredy.tscherrig@turtmannhuette.ch
Aldo Varisco	Sous-Chaux 25 2740 Moutier	032 493 10 47, 078 819 99 20
Nicolas Zambetti	Rue de la Côte 9 2710 Tavannes	078 741 17 99 nico@tribu.ch

Membres d'honneur de la section

Philippe Choffat	Wässrigstrasse 4b 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 pchoffat@bluewin.ch
Yves Diacon	L'Orée 3 2710 Tavannes	032 481 28 86, 079 936 81 86 yvesdiacon@hotmail.com
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Willy Renggli	Route de Moron 21 2740 Moutier	079 250 47 14 wrenggli@telecrengglisa.ch
Charles Torriani	Rue du Cornat 3	032 435 73 24 genetcarlo@gmail.com
Hugo Weber	Envers 19 2606 Corgémont	032 489 22 85

Programme des courses et activités

JANVIER

9		B,PD	Public	Initiation rando ski 2e volet	C. Rossé
9			Public	Raquettes dans la région	J. Grosjean
16		B,AD	Public	Init. rando 3e volet. Rotechate 2216m	C. Rossé
17		AD	Public	Cheibehore	F. Günter
21			Seniors	Arc jurassien	F. Gygax, A. Knuchel
23 - 24		B,D	Public	Cascade de glace, lieu à définir	N. Zambetti
23		B,PD	Section	Diemtigtal	P. Liechti
29		A,PD	Section	Pic Chaussy	M. Henchoz
30			Public	Arc jurassien ou Préalpes	J. Grosjean

FÉVRIER

3			Section	Cours avalanche 2021 (théorie)	P. Liechti
4			Seniors	Arc jurassien	G. Zwahlen, A. Jubin
6 - 7		B,PD S	Public	Cours avalanche 2021 (pratique)	P. Liechti
7		B,PD	Section	Région du Gantrisch	R. Liechti
13 - 14		C,D	Public	Init. rando 4e volet, Cab.Lidernen	C. Rossé
18			Seniors	Arc jurassien	A. Huber, A. Knuchel
19		B,PD	Section	La Para	M. Henchoz
20 - 21			Public	Suisse centrale	J. Grosjean
24			Section	Comité de section	A. Rossé
26		B,AD	Section	Le Tarent	M. Henchoz
27		B,PD	Section	Région Banalpsee	C. Rossé
28		B,AD	Section	Gandhore	P. Liechti

MARS

4			Seniors	Arc jurassien	O. Habegger, C. Tschanz
6			Section	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	A. Rossé
8 - 12		PD S	Public	Semaine hivernale senior Val Mustair	P. Liechti, F. Nobs
11 - 14		A,PD	Section	Autour de Nendaz	P. Gosteli
13		C,AD	Section	Wildstrubel depuis Engstligenalp	C. Gafner
14		AD	Section	Albristhorn	F. Günter
20		C,AD	Section	Schibe-Märe	C. Rossé
20		D,AD	Section	Iffighore-Wildhorn	E. Geiser
21 - 26		C,D	Public	Haute route uranaise	J. Grosjean
25			Seniors	Arc jurassien	B. Blanchard, G. Von Arx
27 - 28		B,PD S	Section	Traversée Visperterminen-Simplon	Y. Feusier

27		J1/J2	Escalade jeunesse dans l'arc jurassien	N. Zambetti
29 - 3	 B,PD S	Section	Semaine hivernale Alpe de Vero-Binntal	Y. Feusier

AVRIL

10 - 11	 D,AD	Section	Aletschhorn arête SW	R. Liechti, E. Geiser
11 - 15		Public	Alpes	J. Grosjean
13		Public	Initiation escalade	D. Liechti
17 - 18	 B,III	Section	Traversée du Pigne d'Arolla	P. Gosteli
20		Public	Initiation escalade	D. Liechti
20		Section	Piste de rappel, théorie, pratique	N. Vez
22		Seniors	Région Büren a/A	A. Criblez
24 - 25	 C,AD	Section	Alphubel	D. Liechti
24		J1/J2	Escalade jeunesse dans l'arc jurassien	N. Zambetti
27		Public	Initiation escalade	D. Liechti
30		Public	Rochette: Bois avec seniors	J. Grosjean

MAI

1		Public	Rochette: Entretien de la cabane	J. Grosjean
2	 B,T3	Section	Bäderhorn voie normale	C. Donzé
6 - 8		Section	Lecture de carte	P. Liechti
9 - 16		Section	Finale Ligure	P. Gosteli
15	 B,T4	Section	Hochmatt - Cheval Blanc	C. Donzé
20	 A,F	Seniors	Vergers d'Ajoie	A. Huber
29		Section	Rallye jurassien, la Neuveville	P. Gosteli
29		J1/J2	Escalade jeunesse dans l'arc jurassien	N. Zambetti

JUIN

5		Section	Sauvetage personnel	P. Gosteli
12 - 13	 S	Section	Cours de glace	N. Zambetti
13	 A,F	Public	Initiation à l'alpinisme, volet 1	P. Gosteli
13		Public	Rochette: Fête des familles	J. Grosjean
16		Section	Comité de section	Y. Diacon
17		Seniors	Région Moutier	G. Von Arx
19 - 20	 A,PD	Public	Initiation à l'alpinisme, volet 2	P. Gosteli
19	 D,TD	Section	Dent de Folliéran	C. Rossé
19		Public	Rochette: Nettoyages	J. Grosjean
19		J1/J2	Escalade jeunesse dans l'arc jurassien	N. Zambetti
26 - 27	 C,AD	Section	Aiguille du Chardonnet	D. Liechti
26	 B,T3	Section	Teysachaux - Moléson	C. Donzé

JUILLET

3 - 4		A,PD	Public	Initiation à l'alpinisme, volet 3	P. Gosteli
3 - 4			Section	Gspaltenhorn	E. Geiser
3 - 4			J1/J2	Escalade jeunesse dans les préalpes	N. Zambetti
10 - 12		C,AD	Section	Piz Bernina / Piz Palü	D. Liechti
13 - 14		F	Section	Cabane Gelten	N. Champion
17 - 18			Section	Canyoning au Tessin, initiation	Y. Feusier
28 - 30			Section	Randonnée au Tessin	O. Habegger, A. Huber

AOÛT

1			Public	Fête Nationale	J. Grosjean
7		C,D	Section	Vanil D'Ecri et Pointe de Paray	C. Rossé
7 - 8		C,AD	Section	Dent Blanche arête S	R. Liechti, E. Geiser
14 - 15		B,PD	Section	Bishorn, voie normale	P. Gosteli
16 - 21		B,PD S	Section	Haute-route Alpes bernoises	Y. Feusier
19			Seniors	Région Chasseral	M. Geiser
21 - 22			Section	Tourtemagne, rando, montagne et grimpe	P. Gosteli
25			Section	Comité de section	Y. Diacon
28 - 29		D,D	Section	Bietschhorn, pour chef(fe)s de course	Y. Feusier

SEPTEMBRE

3 - 19			Section	Kilimanjaro	Y. Feusier
4 - 5		B,T5	Section	Bivouac autour des 9 lacs du Grimsel	C. Gafner
4 - 5		B,6a	Section	Escalade alpine	D. Liechti
5 - 11		B,T3	Section	Semaine de marche d'Andermatt à Faido	P. Choffat, C. Sollberger
11 - 12		B,PD	Section	Pointes du Mouri voie normale	C. Donzé
16			Seniors	Torrée à Tramelan	A. Jubin
18 - 19		B,PD	Section	Petit-Combin, arête nord-est	R. Liechti
19		B,T4	Section	Rando surprise	M. Henchoz
25 - 26		A,PD	Section	Un 4'000 avec descente en parapente	Y. Feusier

OCTOBRE

2 - 3			Public	Cours de sauvetage et sécurité	N. Vez
3			Seniors	Rencontre des seniors à la Rochette	A. Knuchel
10			Section	Course surprise	Y. Diacon
11			Section	Séance des chef(fe)s de course	P. Gosteli
16		C,D	Section	Sentiers insolites	C. Rossé
23 - 24		PD	Section	Val d'Aoste, escalade	Y. Feusier
27			Section	Comité de section	Y. Diacon

NOVEMBRE

4



Seniors

Bouchoyade à la Rochette

A. Knuchel

DÉCEMBRE

2



Section

Initiation rando ski (théorie)

C. Rossé

11



Section

Cours avalanche pour chef(fe)s de course

P. Liechti

Remarques concernant les courses et activités

Les membres Jeunesse (J2) sont naturellement les bienvenus à toutes les courses du programme et pourront bénéficier de subventions. Les activités Jeunesses (J1/J2) du programme sont ouvertes aux membres de la section selon disponibilité.

Modification ou ajout d'une course

Dès que le programme a été accepté par l'AG, toute modification de course (nouvelle date, nouvelle destination) ou ajout d'une course doit impérativement être annoncé au responsable des activités et de la formation par écrit (courriel). Ce dernier ou son remplaçant accepte ou refuse par écrit la modification de la course ou la nouvelle course. Seules les courses validées selon cette procédure peuvent en cas d'accident profiter l'assurance RC de l'association centrale.

Légendes



Randonnée



Randonnée moyenne montagne



Randonnée haute montagne



Famille, culture



Vélo de montagne, VTT



Formation
Initiation



Ski de randonnée
Ski alpinisme



Snowboard



Raquettes



Escalade, via ferrata
Cascade de glace



Assemblée générale / comité
Événement spécial

Cotation de l'exigence physique requise :

A peu exigeante // B plutôt exigeante // C exigeante // D très exigeante

Cotation des difficultés (de facile à extrêmement difficile) :

Ski de rando et ski alpinisme

F < PD < AD < D < TD < EX

Randonnée à pied

T1 < T2 < T3 < T4 < T5 < T6

Randonnée en raquettes

WT1 < WT2 < WT3 < WT4 < WT5 < WT6

Via ferrata

K1 < K2 < K3 < K4 < K5 < K6

Course avec subvention pour guide(s), maximum 7 jours : S

Directives pour utilisation du matériel de section

Radio

Le chef de courses a l'obligation d'être muni d'une radio (privée ou appartenant à la section) lors de grandes courses alpines estivales ou hivernales.

La radio appartenant à la section n'est prêtée que pour des courses de la section.

Le chef de courses a l'obligation de connaître le fonctionnement de la radio avant la course (longueur d'onde, check-list).

DVA (DéTECTEURS de victimes d'avalanches) / pelles / sondes

Le chef d'une course hivernale a l'obligation de faire porter les DVA lors de randonnées dans les Alpes et les Préalpes et d'en connaître l'utilisation dans le terrain.

Le chef de courses réservera les DVA, les pelles et les sondes auprès du préposé aux courses d'hiver jusqu'au jeudi soir pour une course ayant lieu le week-end suivant ou 4 jours avant une course prévue en semaine.

Le préposé aux courses d'hiver contrôle l'état et le fonctionnement du matériel. Il encaisse le montant de la location et le verse au caissier de section.

Tarifs pour DVA :

	1 jour	2 jours	3 jours et +
<u>Course organisée par la section</u>			
Membre de la section	8.-	12.-	15.-
CAS Jeunesse (section)	gratuit	gratuit	gratuit
Non-membre de la section	15.-	20.-	35.-
<u>Course privée</u>			
Membre de la section	12.-	15.-	25.-
CAS Jeunesse (section)	5.-	7.-	12.-
Non-membre de la section	18.-	25.-	40.-



Règlement des subventions et délégations

Courses avec guide(s)

Lors de l'organisation d'excursions en haute montagne nécessitant un matériel spécifique, tel que baudriers, crampons, cordes, etc., il est conseillé aux chefs de courses ne se sentant pas en mesure d'en assumer l'entière responsabilité, d'engager un guide. Les membres de la section ont la priorité lors de l'inscription.

Une course n'est subventionnée que si elle est désignée comme telle dans le programme annuel des courses, si au minimum 3 membres de la section y participent et s'il y a au minimum autant de membres de la section que de non-membres parmi les participants.

Répartition des frais de courses avec guide(s)

Les participants se répartissent le tarif de base du ou des guides selon le principe suivant :

- a) Non-membres de la section : Tarif de base du ou des guides, divisé par le nombre total de participants
- b) Membres de la section :

Les membres de la section se répartissent le solde à payer, soit le tarif de base du ou des guides, moins la participation totale des non-membres entre eux selon tableau ci-dessous :

	Membres de la section	Caisse de la section
Jusqu'à 6 participants	60% du solde à payer	40% du solde à payer
De 7 à 9 participants	70% du solde à payer	30% du solde à payer
De 10 à 12 participants	80% du solde à payer	20% du solde à payer
Dès 13 participants	plus de subventions	

- c) Autres frais : tous les frais annexes du ou des guides, tels que repas, nuitées et frais de déplacement ne sont pas subventionnés par la section.

Exemple :

Course avec 6 participants, dont 2 non-membres de la section. Tarif de base Fr. 1'200.-.

Non-membres : $1'200.- : 6 = 200.-$ par non-membre.

Membres : solde à payer soit $1'200.-$ moins $2 \times 200.- = 800.-$. 60% du solde à payer = $480.-$.

Somme divisée par les participants membres de la section, soit $120.-$ par membre.

Course de section sans guide

Pour les courses de section de moins d'une semaine, les chefs de courses peuvent demander, afin de couvrir leurs frais, une indemnité maximale de 20.- par course organisée dans l'arc jurassien et de 40.- par course organisée dans les Préalpes ou les Alpes. Cette indemnité est indépendante du nombre de chefs de courses et de participants.

Courses d'une semaine organisées par la section

La section subventionne un nombre restreint de semaines d'excursion en haute montagne (5 à 7 jours). Sans guide : une subvention de 20.- par participant membre de la section est allouée.

Avec guide : si le nombre de participants est suffisant pour que la section n'ait aucun frais de guide à sa charge, une subvention de 20.- par participant membre de la section peut être allouée sur demande du chef de courses.

Courses avec un déplacement coûteux pour la jeunesse

Pour les courses de 2 jours et plus, qu'elles soient avec ou sans guide, les membres de la catégorie Jeunesse de la section reçoivent, ainsi que les moniteurs Jeunesse qui accompagnent ces courses, une subvention de Fr. 50.- par participant.

Financement des véhicules privés

Il est suggéré de verser une indemnité comprise entre 40 et 50 cts par km aux propriétaires de véhicules privés. La somme totale (km x voitures x indemnité) est divisée entre tous les participants, y compris les chauffeurs et répartie en parts égales entre ces derniers. Il est judicieux lors de la location d'un véhicule de contracter une assurance destinée à couvrir la franchise due lors d'un accident.

Délégations

Les délégués officiels reçoivent une subvention couvrant le prix de la carte de fête et les frais de déplacement.

Cours de formation ou de perfectionnement de chef de courses et de moniteurs J+S

La finance d'inscription aux cours de formation ou de perfectionnement obligatoires de chef de courses et de moniteurs J+S est à la charge de la section. Les chefs de courses et moniteurs J+S ayant bénéficié des subventions s'engagent à organiser des courses de section dans les années qui suivent leur cours de formation. Les chefs de courses ou moniteurs J+S qui participent à des cours de perfectionnement facultatifs bénéficient d'une subvention de 50% de la finance d'inscription.

Dispositions spéciales

Une demande de subvention extraordinaire peut-être adressée au comité de section, par exemple pour couvrir une partie des frais d'organisation d'une course d'une semaine s'ils s'avèrent particulièrement élevés.

Conditions générales pour les cabanes du CAS

Réservations / conditions d'annulation

- Les annulations, modifications et reports de réservation sont possibles sans frais et doivent être effectués par téléphone directement auprès du gardien de la cabane réservée jusqu'à 2 jours au plus tard avant la date prévue de la course (heure limite 18h).
- Les annulations, respectivement les modifications, non communiquées, ou annoncées trop tard, sont soumises à un dédommagement. Le montant maximum de l'indemnité est équivalent à la valeur des services réservés et non utilisés.

Acompte

- Chaque cabane est habilitée à exiger le paiement d'un acompte, jusqu'à hauteur du service réservé, à titre de garantie pour la réservation. Lorsqu'un acompte est exigé, celui-ci doit être payé jusqu'à la date d'échéance convenue. Autrement, la réservation est annulée. Un remboursement ne pourra être effectué que si le contrat a été annulé dans les délais fixés (voir conditions d'annulation).
- Aucun acompte n'est exigé pour les courses de section officielles. Les sections s'engagent à répondre des éventuels frais conformément aux conditions d'annulation.
- En cas d'événements imprévisibles ou involontaires qui rendent l'utilisation des services réservés impossible, l'hôte doit prouver par écrit au moyen de pièces justificatives (certificat médical, prévision météorologique, etc.) la raison de sa non venue. Le gardien doit en être informé le plus vite possible et, si la raison est prouvée, le dédommagement n'est pas dû.

Devoir de légitimation

- Les tarifs de membre ne sont accordés que sur présentation d'une carte de membre valable.
- Les personnes qui bénéficient d'un tarif réduit doivent présenter spontanément la légitimation correspondante valable.
- La gratuité des nuitées pour les guides de montagne et les aspirants-guides dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la légitimation UIAGM valable, ainsi que sur présentation d'une carte de membre du CAS ou d'une organisation accordant le droit de réciprocité valable.

Prix et paiement

- Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. Des modifications de prix demeurent réservées.
- Les nuitées et les consommations doivent être réglées au comptant à la cabane, au plus tard le jour du départ. Les paiements par carte de crédit ou autres moyens électroniques ne sont possibles que si la cabane dispose des appareils nécessaires et après confirmation préalable.
- Dans les cabanes non gardiennées, les frais de nuitées doivent être réglés en espèces, dans les caisses prévues à cet effet, ou par bulletin de versement.

Gardiennages à la Rochette

La cabane est gardiennée le week-end, du samedi à 11 heures au dimanche à 16 heures en période hivernale et à 17 heures en période estivale.

En hiver les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée.

JANVIER	Groupe Moutier 9-10, 16-17, 23-24, 30-31
FÉVRIER	Groupe Tramelan 6-7, 13-14, 30-31, 27-28
MARS	Groupe Cornet 6-7, 13-14 Groupe Reconvilier 20-21, 27-28
AVRIL	Groupe Malleray-Bévilard 2-5 (Pâques), 10-11, 17-18, 24-25
MAI	1-2 (Entretien cabane), 8-9, 13-16 (Ascension), 22-24 (Pentecôte), 29-30
JUIN	5-6, 12-13 (Fête des familles), 19-20 (Nettoyages), 26-27
JUILLET	3-4, 10-11 17-24 Eve et Christian Sollberger (vacances) 24-8 août Yvonne Steiner (vacances)
AOÛT	14-15, 21-22, 28-29
SEPTEMBRE	Groupe Malleray-Bévilard 4-5, 11-12, 18-19, 25-26
OCTOBRE	2-3 (Seniors), 9-10, 16-17, 23-24, 30-31
NOVEMBRE	6-7, 13-14, 20-21, 27-28
DÉCEMBRE	4-5, 11-12, 18-19 24-26 (Noël), 31-2.1 (Nouvel-An)

Les autres gardiennages seront définis plus tard et communiqués dans le bulletin de section.



Activités à la Rochette

Vendredi 30 avril	Façonnage du bois seniors	Samedi 19 juin	Nettoyages
Samedi 1 ^{er} mai	Entretien cabane	Dimanche 1 ^{er} août	Fête Nationale
Dimanche 13 juin	Fête des familles	Dimanche 3 octobre	Réunion des seniors

Nous nous réjouissons de vos visites dans nos cabanes

